



ASSOCIATION CHRYALIDE
PROCÈS-VERBAL DES ASSEMBLÉES
GENERALE EXTRAORDINAIRE et ORDINAIRE
du 14/06/2024

Association type 1901 - SIRET 41762150500011 - APE 93102Z

L'Assemblée Générale Extraordinaire (A.G.E.) s'est tenue le vendredi 14 juin 2024, salle Le Brazidec à Saint-Avé, à 19 h.

Anne-Marie BRISSET, membre du Bureau, préside la séance et remercie les personnes présentes : Monsieur LE BRUN - Adjoint au Maire chargé de la vie associative et sportive, Monsieur GIGOMAS - Correspondant Ouest-France et Inès, l'une des 3 enseignantes diplômées qui assurent les cours jusqu'à la fin de l'année.

ÉMARGEMENT DE LA LISTE DES PRÉSENTS

22 membres présents

12 membres excusés ayant donné leur pouvoir

INTERVENTION DE INES :

Inès est l'une des 3 enseignantes assurant les cours jusqu'à la fin de l'année ; elle s'est présentée et a expliqué son approche de la pratique du Yoga.

RAPPORT MORAL

L'association compte 117 adhérents.

L'effectif est sensiblement le même que l'an passé.

L'association a démarré l'année en proposant 9 cours par semaine.

A la suite du faible nombre de participants, le cours de méditation du jeudi matin (07h45 à 08h45) a été supprimé en janvier.

RAPPORT FINANCIER

Le rapport financier présenté est arrêté au 30/04/2024.

Son contenu a été présenté et commenté, il affiche un résultat total de + 11 009.67 ; montant auquel il faut retirer les indemnités de rupture conventionnelle versées à Isabelle (cf rapport d'activité).

Bien que confortable, ce résultat nous montre que les lignes de charges « salaires, appointements / Cotisations URSSAF / Cotisations Caisse de retraite » pourraient à long terme, remettre en cause la santé financière de l'association.

En effet, force est de constater que la trésorerie de l'association a nettement diminué depuis quelques années.

Le compte de résultat définitif vous sera envoyé à la fin de l'année.

VOTES : approuvé à l'unanimité

LES STATUTS DE L'ASSOCIATION

Nous avons souhaité simplifier l'existant.

Ces nouveaux statuts vous ont été transmis en même temps que la convocation à l'AGE.

Les principaux changements apportés aux statuts ont été énumérés, à savoir :

- Le quorum est fixé à 10 % des adhérents (précédemment : pas de quorum)
- Le vote par procuration est autorisé avec un maximum de 3 procurations par adhérent (précédemment : pas de limite de procuration)
- Les membres du Conseil d'Administration (C.A.) sont élus pour 1 an et sont rééligibles (précédemment : élus pour 3 ans)
- Le bureau est composé de 2 à 12 membres (précédemment : 6 membres)
- La dissolution de l'association est prononcée par au 1/5 au moins des membres présents à l'Assemblée Générale Extraordinaire (précédemment : prononcée par 2/3)

VOTES : approuvé à l'unanimité

Ces nouveaux statuts restent à votre disposition sur demande. Ils vont être transmis à la préfecture. Ils seront bientôt disponibles le site Internet de l'association :

<https://chrysalide-yoga-saint-ave.paheko.cloud/>

RAPPORT D'ACTIVITE

Le maintien du niveau correct de la trésorerie de l'association étant primordial, nous avons commencé à échanger avec Isabelle en fin d'année dernière sur les différentes possibilités de continuer à travailler ensemble sous une autre forme que le salariat. C'est ensemble que nous avons réfléchi pour trouver une solution acceptable et juste pour tous.

Le choix d'Isabelle s'est porté sur une rupture conventionnelle et les démarches ont été entamées en ce sens.

En décembre, Isabelle est partie en Inde pour enrichir ses connaissances en Ayurveda et sa pratique du Yoga afin de nous les partager à son retour.

Aussi, pour ne pas léser les adhérents par l'absence d'Isabelle sur le mois de décembre, la fin des cours a été reportée au 4 juillet (soit 31 semaines de cours pour l'année).

A la mi-mars, Isabelle a été arrêtée pour des raisons de santé.

Dans le même temps, Jean-Charles LANGLO, président de l'association a lui aussi eu des soucis de santé.

L'arrêt maladie de Isabelle a duré 5 semaines.

5 semaines pendant lesquelles tout a été mis en œuvre pour trouver des enseignant(e)s afin d'assurer l'intérim.

Cette parenthèse nous a donné l'occasion d'expérimenter de nouvelles pratiques et de rencontrer 3 nouvelles enseignantes, Bénédicte, Hélène et Inès.

Début mai, Jean-Charles LANGLO a démissionné de son poste de Président.

A savoir également, depuis le début de l'année, les membres du Bureau de l'association étaient en phase de démission.

Mi-mai, Isabelle a repris ses cours et nous a fait part de son souhait de prendre un nouveau virage tant personnel que professionnel. Elle a choisi de quitter l'association définitivement fin mai ; choix que nous respectons avec bienveillance.

Fin mai, nous avons dit au revoir à Isabelle en la remerciant pour tout ce qu'elle avait apporté à l'association. Anne-Marie a recontacté nos 3 enseignantes qui ont répondu favorablement pour assurer les cours jusqu'au 4 juillet.

Tous ces bouleversements au sein de l'association ont fait « renaître » l'entraide nécessaire à la bonne continuité de l'association et c'est tout naturellement qu'une nouvelle équipe s'est formée autour d'Anne-Marie pour l'aider à accomplir l'énorme travail démarré depuis le début de l'année.

Anne Marie a remercié Sylvianne, Mireille, Annie et Annie puis Cathy.

Anne-Marie a également remercié Jean-Charles LANGLO pour tout le travail accompli tout au long de son mandat.

Elle a salué plus particulièrement sa gestion de l'association pendant de nombreuses années, sa gestion de toute la période de crise lors de la Covid en mettant en place les cours sur Zoom avec Isabelle, son organisation des repas de fin d'année, celle de la tombola permettant la distribution de plusieurs lots aux heureux gagnants et d'offrir un chèque de 345 euros à l'association du TY COLIBRI à Vannes.

La liste est encore longue....

Toujours dans un souci de simplification, la gestion de l'association a migré sur PAHEKO ; site Internet dédié aux associations.

Nous vous invitons à le découvrir : <https://chrysalide-yoga-saint-ave.paheko.cloud/>

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

6 personnes constituent le C.A.

Anne-Marie BRISSET

Sylvianne GUILLEME

Mireille SEILLER

Annie VIGUIER

Annie GAREL

Cathy PEREZ

VOTES : approuvé à l'unanimité

PERSPECTIVES 2024 / 2025

2 enseignantes Inès et Bénédicte vont se partager les cours.

Les cours vont passer au nombre de 12 par semaine (au lieu de 9).

Ils seront d'une durée de 1h00.

De nouveaux cours seront proposés et tout particulièrement, un cours de yoga adapté (Activité Physique Adaptée) dédié aux seniors, aux personnes fragiles nécessitant un yoga très doux, aux jeunes ou futures mamans.

Les tarifs ne subiront pas d'augmentation mais une adhésion obligatoire de 10 € sera demandée.

Le forum des associations aura lieu le samedi 7 septembre.

Bénédicte (enseignante A.P.A.) sera présente dans l'après-midi pour répondre à toutes vos questions.

QUESTIONS

Peut-on prévoir un cours de Relaxation pour l'an prochain ?

Des stages seront-ils proposés l'an prochain ?

Ces 2 questions seront prochainement posées à nos 2 enseignantes.

La séance est levée vers 20 h 30, suivie d'un apéritif.